

Image not found or type unknown



Annulation permis de conduire

Par **beryve**, le **01/03/2016** à **12:50**

après une récidive pour conduite sous l'emprise de l'alcool j'ai eu 1 mois de prison avec sursis, annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis, la date de début de l'exécution est le 13.10.15 et date de fin d'interdiction de repasser le permis de conduire le 13.04.16. Donc j'aurais voulu savoir si je devais repasser le code et le permis ? ou seulement le code ? Merci de bien vouloir me répondre car pour moi ce n'est pas très clair. Avec mes remerciements